

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
 Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 Jean-François Chabot
 Poste n° 5 David Leblanc
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Avis publics
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITO

LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une des responsabilités des municipalités est de gérer les matières résiduelles sur son territoire. Ça semble simple à première vue, mais il y a toute une réglementation et une logistique pour protéger l'environnement et pour répondre aux nouvelles normes qui nous sont demandées afin de diminuer l'impact environnemental à son maximum. Depuis un peu plus d'un an, nous avons instauré la collecte des matières compostables et même si de prime abord il y a eu de la résistance de la part de certaines personnes, ça va assez bien maintenant.

En 2014, nous avons envoyé au site d'enfouissement 963 tonnes de déchets, 225 tonnes pour le compost et récupéré 303 tonnes de matières recyclables ce qui représente 960 livres (435 kilos) par habitant. Pour l'instant, l'enfouissement et le compostage coûtent sensiblement le même prix. Le site de compostage a été conçu pour recevoir 8 500 tonnes et pour le moment, toutes les municipalités réunies en apportent environ 4 000 tonnes, c'est-à-dire qu'il est utilisé à la moitié de sa capacité. Lorsque nous aurons atteint le volume estimé, le coût que nous paierons à la tonne sera beaucoup moins important.

Toutes les entreprises du Québec qui produisent des biens dans des emballages et celles qui font des imprimés doivent payer chaque année un montant (redevances) à Recyc-Québec qui est redistribué aux municipalités en fonction de leur performance vis-à-vis la gestion des matières résiduelles. Pour St-Anaclet, cela représente environ 60 000 \$ par année et cela couvre les frais pour le traitement et le transport de nos matières au centre de tri. Une bonne gestion des matières résiduelles est très importante, la quantité des matières premières étant limitée, chaque tonne de déchets non enfouie vient diminuer l'émission de méthane qui est un des gaz qui contribue le plus au réchauffement de la planète.

Préservez notre milieu pour assurer aux générations futures une belle qualité de vie dans un environnement sain.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 7 avril 2015.

Les élus municipaux acceptent le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014. (Rés. 2015-04-33)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses pour le transport adapté de l'année 2014 au montant de 1 493,50 \$. (Rés. 2015-04-34)

Les élus municipaux soumettent une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour le transport adapté 2015. L'estimation des dépenses est de l'ordre de 1 800 \$. (Rés. 2015-04-35)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Éco-l'eau pour les trois prochaines années au montant de 95 428,10 \$ pour la gestion des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées. (Rés. 2015-04-36)

Les élus municipaux acceptent la proposition de la firme d'ingénieurs LGT au montant de 6 600 \$ plus taxes pour les frais d'ingénierie pour les travaux à exécuter au Centre communautaire Régis-St-Laurent. (Rés. 2015-04-37)

Les élus municipaux acceptent l'offre de l'entreprise Anicet Proulx inc. au montant de 12 342 \$ plus taxes pour le nivelage des routes en gravier. (Rés. 2015-04-38)

Les élus municipaux autorisent le directeur général à faire la demande auprès du ministère de l'Environnement pour émettre un certificat d'autorisation pour les terrains situés le long de la rue de la Gare. (Rés. 2015-04-39)

Les élus municipaux autorisent la demande d'aide financière au programme fédéral « accessibilité dans les collectivités » pour l'amélioration des entrées du Centre communautaire Régis-St-Laurent. (Rés. 2015-04-40)

Les élus municipaux autorisent le directeur général à informer le ministre des Transports de l'utilisation des

compensations visant l'entretien des routes et les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. (Rés. 2015-04-41)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande du propriétaire du lot 3 201 307. (Rés. 2015-04-42)

Les élus municipaux contribueront financièrement à l'étude d'un plan de transport pour chaque MRC du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à un plan de transport régional. Les frais pour la municipalité sont de 1 476.64 \$. (Rés. 2015-04-43)

Les élus municipaux adoptent le règlement 434-2015 modifiant le règlement de zonage 428-2014 – carrières et sablières – zones AD-5, AD-6. AD-3. (Rés. 2015-04-44)

Les élus municipaux adoptent le règlement 431-2014 modifiant le règlement de lotissement 426-2014 concernant la cession de terrain pour fins de parcs ou terrains de jeux. (Rés. 2015-04-45)

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure pour le 409, rang 4 Ouest.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 409, rang 4 Ouest.

Le conseil municipal offre ses condoléances à monsieur Norbert Michaud à l'occasion du décès de son père, monsieur Helmel Michaud.

Le conseil municipal offre ses condoléances à monsieur Sylvain Pineault à l'occasion du décès de son père, monsieur Olivier Pineault.

Le conseil municipal offre ses condoléances à monsieur Yve Rouleau à l'occasion du décès de sa sœur, madame Line Rouleau.

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanalet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juin 2015
Tombée des articles : 20 mai 2015
Courriel : municipalite@stanacllet.qc.ca
Site web : www.stanacllet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage



COMPTE DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèques postdatés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois(3) chèques postdatés représente la meilleure solution.

Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. NOUS N'AVONS PLUS LE SERVICE INTERAC.

Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez noter que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 18 mai en raison de la Journée des patriotes.

HORAIRE DES COLLECTES

mai 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juin 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1er juin 2015 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-03 portant sur la localisation d'une enseigne commerciale qui sera située sur le terrain voisin, soit le lot 3 200 986, bornant au rang 1 Neigette Est.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une enseigne commerciale à 1 mètre de la ligne d'emprise au lieu d'être à 3 mètres tel que prescrit dans la grille de spécifications pour la zone Ad-8 dont la propriété fait partie. Ladite enseigne commerciale sera aussi située sur le terrain voisin. L'enseigne projetée déroge donc à l'article 12.7.6) du règlement de zonage 428-2014 qui stipule que : « [...] Les normes d'implantation des enseignes sur socle ou poteau sont propres à chaque zone et indiquées à la grille de spécifications. » De plus, puisque l'enseigne est de type commercial cette dernière doit être située sur le même terrain d'où est exercé cet usage. C'est pourquoi, elle déroge aussi à l'article 2.1 78) du règlement précité qui stipule que : « Une enseigne commerciale désigne toute enseigne attirant l'attention sur une entreprise, une profession, un produit, un service ou un divertissement exercé, vendu ou offert sur le même terrain où se trouve l'enseigne. »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mai 2015.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 1er juin 2015 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-02 portant sur l'installation d'une porte de garage excédant la hauteur maximale prescrite à l'article 6.2.4 6) du règlement de zonage sur le garage de la propriété située au 181, route Cyrille-Lavoie.

Les requérants demandent une dérogation mineure afin de pouvoir installer une porte de garage de 3,05 mètres de haut au lieu de 2,8 mètres tel qu'autorisé à l'article précité. Ainsi, la porte de garage excéderait de 0,25 mètre la norme prescrite.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mai 2015.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1^{er} juin 2015 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-04 portant sur la construction d'une gloriette abritant un spa au 76, rue Lechasseur.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une gloriette (gazebo) ayant des superficies supérieures à celles édictées au règlement soit une superficie totale de 44,39 mètres carrés, un diamètre de 7,32 mètres et une hauteur projetée de 5,18 mètres. Cette gloriette permettrait entre autres, d'abriter un spa de plus de 2 000 litres ainsi que des chaises longues.

La gloriette projetée déroge donc à l'article 6.2.8 du règlement de zonage 428-2014 qui stipule que : « [...] Les normes applicables à la gloriette et la pergola sont les suivantes : 1) Les dimensions maximums sont : a) Superficie maximum individuelle : 20 mètres carrés. b) Largeur, profondeur ou diamètre maximum : 5 mètres. c) Hauteur maximum : 4,5 mètres. »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mai 2015.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

AVIS IMPORTANT

TERRAINS VACANTS RECHERCHÉS

La Municipalité veut mettre à la disposition de la population une banque de terrains vacants et potentiellement à vendre sur son territoire. C'est pourquoi nous faisons appel à vous citoyens afin que vous puissiez nous dire ce qui est disponible à Saint-Anaclet. Que ce soit situé en zone résidentielle, commerciale, industrielle ou agricole, toutes les propriétés sont bonnes. Nous avons des demandes de tout genre à combler. Plusieurs personnes contactent la Municipalité à ce sujet et puisque nous n'avons plus de terrains disponibles, nous aimerions avoir une liste à jour.

J'aimerais donc que vous me contactiez soit par téléphone, soit par courriel à l'adresse suivante : mhmichaud@stanaclet.qc.ca afin qu'on puisse transmettre avec votre accord des renseignements vous permettant de vendre votre propriété. La publication de cette liste nous permettra de continuer à développer notre belle municipalité. Vous la trouverez facilement sur le site web de la Municipalité d'ici quelques jours.

De plus, ne soyez pas surpris de recevoir un appel de ma part, puisque de mon côté j'ai mis sur pied une liste exhaustive de propriétés potentiellement constructibles. Il ne me reste donc, qu'à vérifier avec les propriétaires concernés pour avoir leur consentement afin de les rendre publiques.

Sur ce, merci pour votre collaboration et en espérant pouvoir offrir des terrains en quantité suffisante pour les gens désirant s'établir dans notre belle municipalité. Au plaisir. Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement,

SERVICES MUNICIPAUX

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Nous offrons notre service de ramassage des gros rebuts durant la **semaine du 11 mai 2015**. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

- ☞ Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- ☞ Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont pas ramassés.
- ☞ **De plus, tout le matériel informatique et électronique (ordinateur, écran, imprimante, télécopieur et téléviseur) ne sera pas ramassé.**

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eaux.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire **avant le 8 mai à 16 h 30** en composant le 418 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera **dès le lundi 11 mai à 8 heures** par le secteur est du village, suivra ensuite le secteur ouest et le secteur de Neigette.

PROGRAMME ALLO LA TERRE

Le programme Allo la Terre vise à détourner de l'élimination les appareils électroniques désuets, leurs périphériques ainsi que les piles usagées qui sont jetées à la poubelle chaque année au Québec. Grâce à ce programme, il est possible de donner une deuxième vie aux appareils électroniques, de recycler les diverses composantes des appareils défectueux et d'éliminer de façon sécuritaire les matières dangereuses.

Le programme Allo la Terre accepte :

- Les téléphones cellulaires (câbles, connecteurs, chargeurs;
- Télécommande
- Tablette électronique
- Lecteurs de livres électroniques
- Consoles de jeux et périphériques
- Récepteurs numériques et câbles
- Routeurs
- Modems

Depuis peu, nous vous offrons un point de dépôt situé au bureau municipal.

De plus,

- ✓ Nous vous offrons 4 récupérateurs pour les piles usagées situés à des endroits stratégiques de la municipalité;
- ✓ Nous subventionnons aussi l'achat de toilette à faible débit;
- ✓ Nous offrons le service de compostage et aussi la remise de compost;
- ✓ Nous prônons l'herbicyclage;
- ✓ Nous réglementons la marche au ralenti;
- ✓ Nous réglementons le branchement des gouttières des immeubles;
- ✓ Nous avons distribué à moindre coût 150 barils récupérateurs d'eau de pluie.

Tous ensemble, on peut faire une différence.

DISTRIBUTION DE COMPOST À L'ÉCOCENTRE DE RIMOUSKI

Procurez-vous votre compost gratuitement ! Cette année, nous avons 140 places disponibles.

Votre inscription est obligatoire auprès du bureau municipal au 418 723-2816. Apportez votre pelle et vos contenants, une limite de 250 litres a été fixée par adresse. Une preuve d'identité avec adresse qui correspond à votre inscription sera demandée sur place (permis de conduire, bail, compte de taxes, facture d'électricité). Les dates retenues vous seront fournies lors de votre inscription.

Inscrivez-vous vite.

INFORMATION – PAR COURRIEL



Vous aimeriez être avisé rapidement s'il y a un problème avec un des services publics ou tout simplement être avisé d'une situation qui prévaut sur le territoire. Nous proposons à ceux et celles qui le désirent, vous en informer par courriel lorsque cela sera possible. Pour ce faire, nous vous demandons de nous transmettre votre courriel par l'entremise du nôtre a : municipalite@stanaclet.qc.ca

Cette façon de faire nous permettra d'avoir un accès rapide avec vous et on l'espère contribuer à l'amélioration de la communication entre nous.

RAPPEL RENCONTRE

Comme mentionné dans le Contact d'avril 2015, une rencontre faisant le point sur notre Service Incendie se tiendra **le mardi 5 mai à 19 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent**. Nous serons présents afin de répondre à vos interrogations et ainsi faire une mise au point.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le **23 mai de 9 heures à 16 h à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est**. Si vous avez des huiles, décapants, peinture, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.



Corrosif



Explosif



Inflammable



Toxique

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Parc à chien sur le site du terrain de soccer secteur route Neigette

Cet article s'adresse aux propriétaires de chiens qui empruntent le terrain de soccer dans le secteur de la route Neigette. Effectivement, cette propriété appartient à la Municipalité, mais si vous voulez l'utiliser à d'autres fins afin de socialiser vos chiens et les faire courir il est primordial de ramasser ses matières fécales. Ainsi, vous vous assurerez que cette activité pourra être tolérée lorsque nos jeunes adeptes de soccer ne l'utiliseront pas. Malheureusement, des plaintes ont été formulées au bureau municipal et si cela perdure nous devons empêcher l'accès aux chiens. Pensez-y! Le meilleur ami de l'homme, le chien est probablement celui qui peut causer le plus de soucis au voisinage.

Voici une partie de ce que contient le **règlement sur les animaux de compagnie (286-2002)** :

Article 16 Nuisances

16.1 Nuisances générales

Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- A) Le fait, pour un chien, d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;
- B) Le fait, pour un animal, de causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- C) Le fait, pour un animal, de fouiller dans les ordures ménagères;
- D) Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- E) Le fait, pour un gardien, de laisser uriner son animal sur une pelouse ou un arrangement floral d'une place publique ou d'une propriété privée autre que la sienne;
- F) Le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matières fécales de son animal;
- G) Le fait, pour un animal, d'errer sur la place publique ou sur toute propriété privée, sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ladite propriété.

Pour avoir plus de détails sur ce règlement ou pour toute autre question sur la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection.

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud

CHRONIQUES

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



CARACTÉRISATION DES SÉDIMENTS
DU LAC À L'ANGUILLE

L'Apela a accepté l'important projet « Caractérisation des sédiments du lac à l'Anguille » tel que soumis par M. Mario Gagnon Ph.D. de Océanide inc. de Rimouski. Le but de cette étude est de proposer et d'appuyer si nécessaire une réglementation sur l'utilisation d'embarcations à moteur au lac à l'Anguille.

Au stade de la recherche de financement

Nous sommes actuellement au stade de la recherche de financement. Des demandes d'aide financière seront soumises à différents organismes jusqu'à l'obtention des sommes nécessaires pour réaliser le projet.

Échantillonnage et analyses

La campagne d'échantillonnage sera effectuée, dès l'obtention du financement, par la firme Océanide inc. en conformité avec le protocole d'échantillonnage suggéré par Environnement Canada. Vingt-cinq (25) prélèvements seront effectués à divers points stratégiques autour du lac. Les analyses seront effectuées par l'Université Laval et permettront de caractériser la nature et la taille (granulométrie) des sédiments, les concentrations en éléments nutritifs (principalement le phosphore) et dans quelle mesure celui-ci sera assimilable par les cyanobactéries. De plus, considérant la présence d'hydrocarbures, une analyse de la concentration en hydrocarbures pétroliers C10-C50 sera effectuée sur une section longitudinale du lac.

Tendance en regard de l'immobilier près des lacs

Les résidences situées près des lacs qui sont interdits aux bateaux à moteur sont maintenant recherchées et est un critère de choix important privilégié par des acheteurs. Dans la région des Laurentides entre autres, la publicité des courtiers immobiliers s'ajuste même à cette tendance en publiant la liste des lacs « sans bateau à moteur ».

Appel à la collaboration des nouveaux résidents

Les embarcations puissantes ne sont pas utilisées depuis plusieurs années au lac à l'Anguille. Nous faisons appel au sens civique et à la collaboration des nouveaux résidents pour maintenir cette situation. Le règlement prévu dans le *Projet pilote de restauration du lac à l'Anguille* vise éventuellement à maintenir et assurer légalement l'interdiction d'embarcations puissantes sur le lac à l'Anguille et les deux autres lacs en amont.

André Lévesque, président 418 722-9637

Contact page 7

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Le printemps est bien installé et on attend la chaleur avec impatience. Avec l'arrivée de celui-ci, les nouveautés prendront d'assaut la bibliothèque comme il a été mentionné dans le dernier *Contact*, elles arriveront le 15 mai 2015. Il est à noter que ce sont les nouveautés estivales. Les prochaines demandes seront évaluées au mois de septembre 2015.



Remerciement

Un remerciement particulier à l'auteure Gabrielle Claudette Gagnon qui est venue nous rencontrer le 28 avril dernier. Ce fut une soirée dès plus agréable.

Concours

Concours d'écriture « Projet de vacances ». Vous devez écrire un texte d'une forme de votre choix (poésie, conte, résumé) et le faire parvenir avant le 21 juin 2015. Chèque cadeau de 20 \$ dans un magasin de votre choix à gagner.

À votre agenda

Arrivée des nouveautés : 15 mai 2015

Concours estival « Projet de vacances » : remise des projets le 20 juin 2015

Bon mois !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque
418 750-7217



Prix du Patrimoine de Saint-Anaclet

Appel de candidature

La Corporation du patrimoine est fière d'annoncer le lancement officiel du premier concours pour les prix du Patrimoine de Saint-Anaclet. Pour soumettre une candidature, les citoyens sont invités à communiquer avec le Conseil d'administration (CA) par courriel (adresse ci-dessous) pour obtenir le **formulaire de candidature** pour une brève description d'une demi-page du projet de mise en valeur du patrimoine bâti et des indications pour joindre quelques photos. Les critères d'évaluation sont :

- préservation des attributs d'origine
- entretien général du bâtiment et du site, aménagement extérieur et site du bâtiment
- travail, investissement et qualité des interventions
- histoire et valeur symbolique du bâtiment pour la communauté
- valeur patrimoniale du bâtiment
- qualité du dossier présentant le projet

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 1^{er} juillet. Après un examen des dossiers reçus, un comité d'évaluation fera une visite des sites pour juger l'extérieur des bâtiments durant la première moitié du mois d'août. Les deux reconnaissances, soit une plaque commémorative à apposer sur le bâtiment (ou le site) et un certificat personnalisé, seront remis à l'Assemblée générale annuelle qui se déroulera à la mi-novembre.

Rappelons que les prix visent à encourager les initiatives de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti de St-Anaclet. Le concours sera tenu aux deux ans, aux années impaires à compter de 2015, pour alterner avec les Prix du patrimoine de la MRC et du BSL. Nous encourageons ainsi les efforts de promotion de notre patrimoine, une manière de susciter d'autres initiatives dans le milieu.

Simon Bélanger et Samuel Saint-Laurent
pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Il reste encore quelques jardinets disponibles. Tous les résidents peuvent louer un jardinet. Ces derniers sont situés sur la rue Lavoie, derrière la cantine ASL. Bien que les habitants de Saint-Anaclet aient la priorité, il est également possible à des résidents d'autres municipalités de

louer un jardinet pour l'été lorsqu'il reste des emplacements.

Procédure et coût

Pour louer un jardinet, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com, ou encore réserver votre place en laissant votre nom et vos coordonnées au bureau municipal. Il en coûte 15 \$ pour un jardinet de 6 mètres par 3 mètres (20 pieds par 10 pieds). Cette année, quelques jardins surélevés seront offerts aux premiers qui en feront la demande.

Répartition des jardinets

Vers la fin du mois de mai, nous lancerons la saison 2015. Nous contacterons par téléphone ou par courriel toutes les personnes qui désirent louer un jardinet pour l'été. Lors de cette rencontre, il sera possible d'acheter des plants cultivés à St-Anaclet.

Les membres du comité des Jardins de Lessard

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Mai, mois de l'arbre.

Mai, c'est aussi le bon temps pour planter des arbres. Les arbres sont les poumons de la terre, ils participent à la structure d'un aménagement paysager bien conçu, et c'est beau en toute saison. St-Anaclet a un arbre-emblème, soit le cèdre et nous vous invitons à en planter. De plus, il serait bon de rappeler que St-Anaclet a un règlement qui dit que pour toute nouvelle construction, le propriétaire doit planter 4 arbres sur le terrain, dont 1 en façade. Lorsque nous visitons les nouvelles rues du village avec les juges du concours Maisons fleuries, nous remarquons qu'il y a des propriétés qui n'ont pas d'arbres en façade. C'est pourquoi, nous avons négocié avec la pépinière Yvan Deschênes de Ste-Flavie, un rabais de 20 % à l'achat d'arbres durant le mois de mai en présentant une preuve de résidence à St-Anaclet. Voir l'annonce de monsieur Deschênes dans cette édition du Contact.

En ce début d'année, nous voulons aussi vous rappeler que nous aurons la visite des classificateurs des Fleurons du Québec. Comme vous le savez, nous avons 3 fleurons et nous voudrions bien en avoir un 4^e. Comment faire? Il y a des choses sur lesquelles nous pouvons agir. Il y en a d'autres, où nous avons besoin de l'aide de tous. Les membres du comité aimeraient que les gens d'affaires embarquent avec nous pour fleurir le secteur commercial. Seulement une jardinière ou un pot de fleurs ferait l'affaire et démontrerait la volonté de tous à fleurir le village.

Aussi, soyez vigilant et interpelez ceux qui volent des plantes dans les parterres de la municipalité. C'est tout le monde qui paie pour ces fleurs et elles doivent profiter à tous. Les budgets sont restreints pour nous aussi.

N'oubliez pas, essayons tous ensemble de gagner ce 4^e fleuron.

Martine Pinel pour le comité d'embellissement

Monsieur Yvan Deschênes, propriétaire de Deschênes Pépiniériste de Sainte-Flavie accorde 10 % sur l'achat d'un arbre aux propriétaires de nouvelles constructions en 2015 et ce, sur présentation d'une preuve de résidence. Vous pouvez le rejoindre au numéro de téléphone 418 775-8616.

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Comme mentionné dans le dernier Contact, un comité a été mis en place afin de faire une recommandation à votre assemblée de Fabrique concernant le remplacement du système de chauffage de l'église. Le comité est sur le point de nous faire cette recommandation et nous devons agir le plus promptement possible si nous désirons que le chauffage soit fonctionnel pour l'automne. Vous aurez plus de précisions dans le Contact de juin.

À la mi-avril, notre campagne de capitation a dépassé légèrement le 10 000 \$ sur un objectif de 30 000 \$. Avec les dépenses à venir, il serait primordial que les paroissiens s'impliquent dans le support financier de leur fabrique. L'administration peut travailler fort pour sauver les meubles, mais nous ne pourrions y parvenir sans votre soutien. L'an passé des dons exceptionnels de l'extérieur de notre paroisse nous ont permis de fermer l'année avec un léger surplus et sans avoir fait de grands investissements au niveau des réparations à effectuer.

Que désirent nos paroissiens? Nous croyons tous que nos paroissiens désirent que nous sauvions notre église et notre paroisse. Est-ce la réalité? Si oui!!! Il sera important que ceux qui y tiennent se manifestent. Notre avenir dépend de vous paroissiens et paroissiennes. Comme le mentionne le dépliant que nous vous avons fait parvenir en mars pour la campagne de capitation 2015, la population devrait être en mesure de fournir plus de 120 000 \$ pour permettre à votre fabrique de poursuivre ses opérations et notre objectif est de 30 000 \$. Est-ce que cet objectif est irréaliste? Si votre réponse est oui, alors notre Fabrique est réellement en péril. Si votre réponse est non alors il faudra vous manifester, car la survie de votre fabrique passe par votre soutien. L'avenir de votre fabrique vous appartient et son avenir est en entre vos mains.

Je vous rappelle que nous avons toujours des locaux à louer au presbytère et que ces revenus de location permettraient à la fabrique d'effectuer les travaux les plus urgents. Si vous connaissez des personnes qui se cherchent des locaux, nous les référer S.V. P.

Merci de votre compréhension et de votre support.

Votre Assemblée de Fabrique par

Maurice Lepage, président

Contact page 9

ORGANISMES

SÉCURITÉ DES AÎNÉES

LES FRAUDES ET LES ESCROQUERIES

Le vol d'identité devient de plus en plus répandu au Canada à cause de récents progrès technologiques. On parle de vol

d'identité lorsqu'un criminel vole, emprunte ou prend en otage l'identité d'une personne ou d'une entreprise, ce qui lui donne ensuite les moyens de commettre d'autres crimes. Pour parfaire l'imposture, le malfaiteur doit posséder certaines informations de base sur la personne dont il veut voler l'identité, comme son nom, son adresse, sa date de naissance, son numéro d'assurance sociale et le nom de jeune fille de sa mère. Le voleur d'identité peut alors prendre le contrôle des comptes bancaires de sa victime, en ouvrir de nouveau, transférer des fonds, obtenir des prêts, des cartes de crédit ou d'autres services, acheter des véhicules ou se payer des vacances de luxe, par exemple. Chacun de ces actes peut entraîner des conséquences pour celui à qui appartient réellement l'identité.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Signez vos cartes de crédit dès que vous les recevez.
- Ne prêtez jamais une carte de crédit.
- Annulez les cartes de crédit dont vous ne vous servez pas et gardez une liste de celles que vous utilisez régulièrement.
- Signalez immédiatement à l'organisme émetteur le vol ou la perte d'une carte de crédit ainsi que toute dépense suspecte qui figure sur votre relevé mensuel.
- Ne laissez jamais de reçu à un guichet de banque, à un guichet automatique, à une pompe à essence sans surveillance ou dans une poubelle. Assurez-vous de détruire tout document personnel dont vous n'avez plus besoin.
- Sauf si c'est vous qui appelez, ne communiquez jamais d'information personnelle par téléphone, comme un numéro d'assurance sociale, une date de naissance, un numéro
- de carte de crédit ou un numéro d'identification personnel (NIP).
- Ramassez votre courrier dès que possible et ne le laissez pas traîner, ni chez vous, ni au travail.
- Déchiquetez ou détruisez par un autre moyen les demandes de carte de crédit préapprouvées, les reçus de paiement par carte de crédit, les factures et les autres papiers de ce genre dont vous n'avez plus besoin.
- Évitez de conserver par écrit les NIP de vos cartes de paiement, votre numéro d'assurance sociale ou un mot de passe d'ordinateur, et ne gardez en aucun cas ces
- informations dans votre portefeuille ou votre sac à main.
- Évitez de répondre aux sollicitations par courrier ou par téléphone, qui sous la forme de promotions, de sondages ou d'avis de prix gagnés cachent leur but réel, c'est-à-dire de vous soutirer des renseignements personnels, comme des numéros de carte de crédit.

Guide de sécurité à l'intention des aînés





*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en mai au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

14 mai 11 h 30 : Dîner rencontre. Venez célébrer la fête des Mères en compagnie de la Chorale **Les Voix d'Or**

28 mai 11 h 30 : Dîner rencontre. **Les Petits Frères** en compagnie de madame Amandine Wartak, coordonnatrice

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!



www.appvoila.com



FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Réunion du cercle de Fermières le mercredi 15 mai à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Il y aura échange de boutures et renouvellement des cartes de membres.

Bienvenue à toutes.

Augustine Lavoie, communications.

CLUB DES 50 ANS ET +

Cocktail dînatoire

Le club vous invite cordialement à son activité de fin de saison. Cette activité se veut un cocktail dînatoire au Centre communautaire Régis-St-Laurent, le vendredi 22 mai à 17 heures. Le coût des billets est de 12 \$ pour les membres et de 15 \$ pour les non-membres.

Tapis de pétanque

Le club des 50 ans et + de Saint-Anaclet offre des tapis de pétanque usagés aux membres des 50 ans et +. Vous pouvez rejoindre Lionel Guimond, secrétaire au 418 722-9545 ou Jean-Marie Bouillon, président au 418 724-4822.

Jean-Marie Bouillon, président

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

COURS DE GUITARE

Durée : 8 cours privés (durée de 1 h/cours)

Début : mi-mai ou fin mai

Coût : 160 \$ pour la session

Possibilité d'offrir à un groupe de plus de 4 personnes. (Autres tarifications)

Anne Boucher Beaulieu

418 750-7217



PIÈCE DE THÉÂTRE

Le 16 mai prochain au sous-sol de l'église de Ste-Agnès se déroulera une pièce de théâtre intitulée **Le Dindon de la farce**. Cette pièce se veut une comédie hilarante d'une durée de 2 h 15. Les représentations sont à 14 h et 20 h et le prix des billets est de 10 \$ en prévente et 15 \$ à l'entrée.

La table d'harmonisation des loisirs pour les aînés de St-Anaclet organise un transport par autobus pour les personnes désireuses d'assister à la représentation de 14 h, et ce, gratuitement. Vous désirez y participer? Communiquez avec Carl au 418 725-5389.

Vous pouvez également vous procurer vos billets à la bijouterie Fournier, au carrefour des 50 ans et plus de Rimouski au 418 722-6066 ou auprès de Richard Rancourt au 418 721-2456.

IMPLICATION SOCIALE

NOUVEAU

Programme d'encouragement à l'implication sociale/culturelle et à l'exploit sportif

Le conseil municipal a adopté lors de la séance publique de mars dernier une politique de dons et d'aide financière à laquelle un programme d'encouragement à l'implication sociale et culturelle et à l'exploit sportif a été mis en place. Des détails sur la façon de déposer une candidature seront dévoilés cet été dans le Contact. D'ici là, nous avons besoin de former un comité pour faire l'évaluation des candidats. Le comité sera formé d'un conseiller, d'un représentant d'un organisme communautaire et d'un citoyen. Si vous êtes intéressé par ce nouveau comité ou si vous désirez plus de détails, SVP contactez-moi le plus tôt possible. Merci

Yve Rouleau, conseiller siège #1

Responsable loisirs et culture

yver07@gmail.com

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis avec la collaboration de l'Ambulance St-Jean. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et +.

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX (5389).

LIGUE DE BALLE DONNÉE

La **Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet** entreprendra sa 29^e saison le 20 mai prochain. Afin de procéder au repêchage des joueurs, ceux-ci sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685 avant le 16 mai date du repêchage. Les parties ont lieu à Saint-Anaclet les dimanches, lundis et mercredis à 19 h et 20 h 45 pour une cédule de 18 parties en saison en plus des séries de fin de saison.

Gaétan Pelletier, secrétaire

CUISINE COLLECTIVE



L'automne prochain, les résidents de St-Anaclet pourront participer à des cuisines collectives. Il s'agit de rencontre où nous mettons en commun temps, argent et compétences pour confectionner des plats. En prévision de cette activité, nous aimerions connaître les personnes intéressées.

De même, dans l'objectif de regarnir la cuisine du centre communautaire, n'oubliez pas de penser à nous lors de votre grand ménage du printemps. Nous sommes à la recherche de grands chaudrons, casseroles, couteaux, planches à découper, etc. Un montant symbolique pourra vous être remis en échange.

Pour signifier votre intérêt ou avoir plus de renseignements, vous pouvez m'écrire à l'adresse suivante : edith579@hotmail.com.

JOBINES ADOS

La table d'harmonisation des loisirs pour les aînés mettait en place dernièrement un programme qui vise à faire exécuter par des jeunes âgés de 12 à 16 ans une gamme de menus travaux résidentiels tels que: peinture, bois de chauffage, tondage et raclage et autres. Le service des loisirs et de la culture de la municipalité a en sa possession une liste de noms de jeunes ainsi que leurs coordonnées qui désirent offrir leurs services pour effectuer ces travaux.

Cette offre de service est offerte à tous les résidents de la municipalité. Nos jeunes sont prêts à travailler et attendent votre appel. Il ne manque que vous et vos petites jobbines.

Pour obtenir la liste de jeunes ainsi que des renseignements sur ce programme, communiquez avec Carl au 418 725-5389.



DÉFI ANACLOIS



La 2^e édition du défi anaclois Desjardins arrive à grands pas. Nous saluons l'arrivée de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette comme commanditaire principal.

Les mêmes épreuves que l'an passé seront présentées sur notre beau parcours. D'ailleurs, nous demandons la compréhension des gens qui emprunteront les rues Melchior-Poirier, 3^e rang Ouest, Principale Ouest, Lavoie, Proulx, Neigette et le petit Rang 3, car la circulation sera perturbée le 27 juin en avant-midi. Le Club Lions de Saint-Anaclet tient à promouvoir l'activité physique par cet événement et les fonds recueillis serviront à cette fin également.

Soirée Préinscription : Mardi le 5 mai de 18 h à 21 h

Mardi le 9 juin de 18 h à 21 h

Pour plus d'information :

Suivez-nous sur  Le défi anaclois,

Pierre-Luc Lavoie au 418 318-3574 ou Yann Bernier 418 318-1096

ST-JEAN-BAPTISTE



Après presque deux décennies d'absence, la Fête de la St-Jean-Baptiste sera de retour à St-Anaclet en 2015.

Réservez donc votre 24 juin et invitez parents et amis à venir célébrer avec vous la fête nationale dans votre municipalité.

La fête se tiendra au terrain de balle. Des activités pour tous les âges s'y tiendront : souper hot-dog gratuit, Mathieu Lavoie (chansonnier) en soirée, feu de joie et feux d'artifices.

Surveillez le Contact de juin et le site Facebook de la municipalité pour les détails à venir.

Le service des Loisirs et de la Culture de St-Anaclet